

PLAN CLIMAT

AIR ENERGIE TERRITORIAL

Document final

Vu pour être annexé à la délibération n°2022-136
d'arrêt projet du PCAET en date du 15/11/2022
Le Président de la Communauté de communes
du Pays d'Orthe et Arrigans
Jean-Marc Lescoute



E6

ENERGY ENVIRONMENT
EFFICIENCY ECONOMY
ENGINEERING EXPERTS

pays d'**ORTHE**
et **ARRIGANS**
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
I. LE TERRITOIRE DE LA CC PAYS D'ORTHE ET ARRIGANS	3
1.1. Découpage administratif.....	3
1.2. Démographie et occupation des sols.....	4
1.3. Compétences de la Communauté de communes	5
II. CONTEXTE DU PCAET ET METHODOLOGIE	7
III. PROCESSUS DE CONSTRUCTION DU PCAET	10
3.1. Gouvernance et phasage	10
3.2. Mobilisation des parties prenantes.....	12
IV. SYNTHESE DU DIAGNOSTIC	14
4.1. Bilan énergétique du territoire.....	14
4.2. Autonomie énergétique du territoire.....	15
4.3. Potentiel de développement des énergies renouvelables	16
4.4. Etat des réseaux de transport et de distribution de l'énergie.....	18
4.5. Bilan des émissions de GES.....	19
4.6. Séquestration carbone du territoire.....	20
4.7. Qualité de l'air sur le territoire.....	21
4.8. Vulnérabilité du territoire face à l'évolution du climat.....	23
V. SYNTHESE DE LA STRATEGIE DU PCAET	25
5.1. Consommations d'énergie	25
5.2. Production d'énergie renouvelable.....	28
5.3. Emissions de gaz à effet de serre.....	30
5.4. Séquestration carbone	32
5.5. Emissions de polluants atmosphériques	34
5.6. Traduction en orientations stratégiques.....	35
VI. PLAN D'ACTIONS 2022-2027	36
VII. DISPOSITIF DE SUIVI ET D'EVALUATION	38
7.1. Indicateurs ET TABLEAU DE BORD	38
7.2. Processus d'évaluation.....	38
VIII. GOUVERNANCE DU PCAET EN PHASE DE MISE EN ŒUVRE	39

I. LE TERRITOIRE DE LA CC PAYS D'ORTHE ET ARRIGANS

1.1. DECOUPAGE ADMINISTRATIF

La Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans est composée de 24 communes, elle est située au sud des Landes, à la frontière des Pyrénées-Atlantiques. Cette jeune intercommunalité est née en janvier 2017 de la fusion des Communauté de communes du Pays d'Orthe et de celle de Pouillon.



LES COMMUNES DU TERRITOIRE

- Bélus
- Cagnotte
- Cauneille
- Estibeaux
- Gaâs
- Habas
- Hastings
- Labatut
- Mimbaste
- Misson
- Mouscardes
- Oeyregave
- Orist
- Orthevielle
- Ossages
- Pey
- Peyrehorade
- Port de Lanne
- Pouillon
- Saint-Cricq du Gave
- Saint-Etienne d'Orthe
- Saint-Lon les Mines
- Sorde l'Abbaye
- Tilh

1.2. DEMOGRAPHIE ET OCCUPATION DES SOLS

La Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans compte aujourd'hui environ 24 000 habitants au sein de ses 24 communes. Elle s'étend sur 391 km².

Le territoire est vaste et se compose de 25% de forêts et environ 60% de surfaces agricoles (prairies et pelouses incluses).

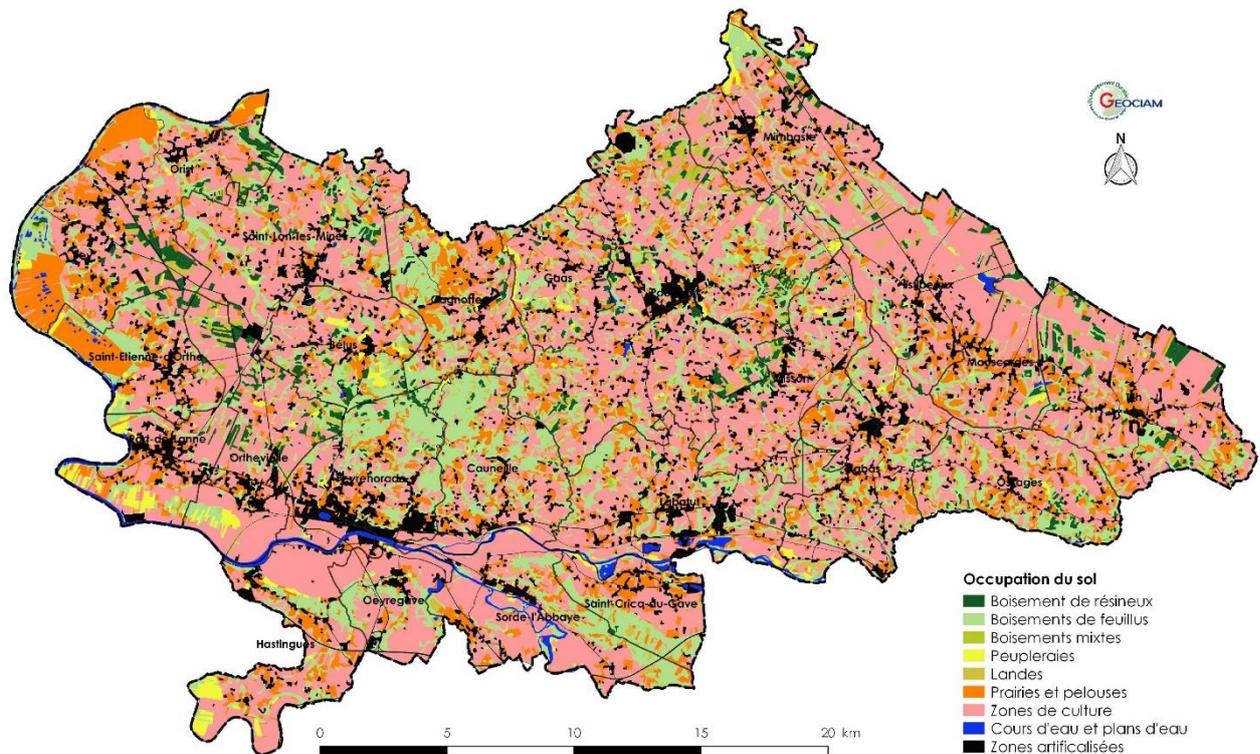
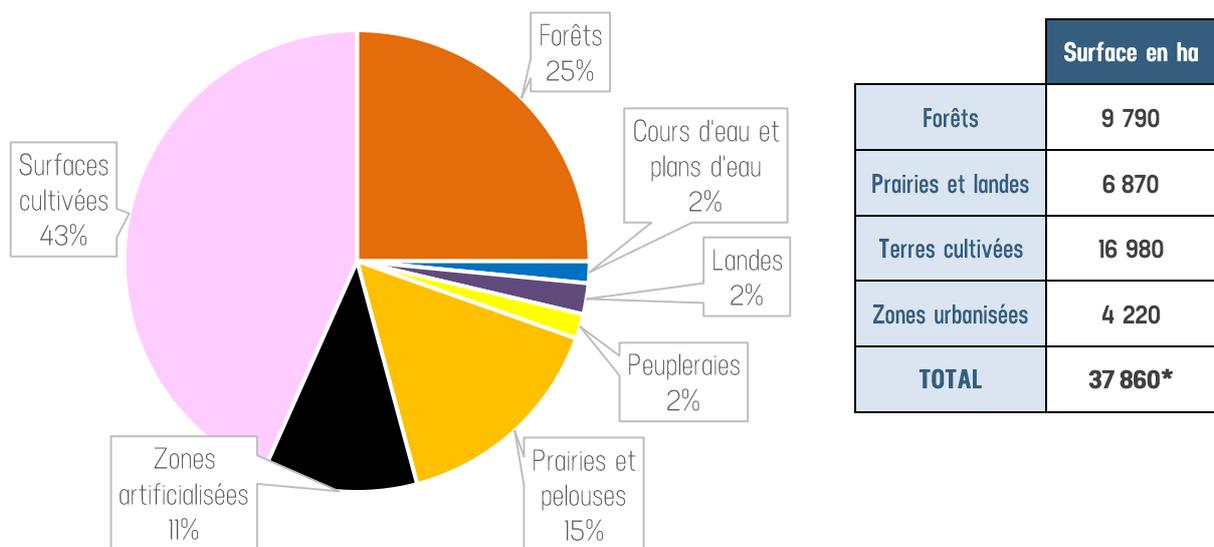


Figure 1 : Occupation du sol sur le territoire
[Source : ADACL : Cartographie : GEOCIAM]



	Surface en ha
Forêts	9 790
Prairies et landes	6 870
Terres cultivées	16 980
Zones urbanisées	4 220
TOTAL	37 860*

Figure 2 : Répartition des typologies de sol sur le territoire [Source : ADACL]

1.3. COMPETENCES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

La Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans œuvre quotidiennement au service de la population pour proposer un service de qualité à destination du grand public, des familles et des entreprises du territoire.

Elle exerce des compétences obligatoires, optionnelles et facultatives dans les domaines suivants :

Maison de Services Au Public

- Création et gestion d'une maison de Services au Public labellisée France services.

Aménagement de l'espace

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT) et schéma de secteur ;
- Plans locaux d'urbanisme intercommunaux (PLUi) ;
- Mise en œuvre et gestion d'un Système d'Information Géographique (SIG) ;
- Création, entretien et exploitation des infrastructures de charges nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides ;
- Aménagement numérique ;
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) ;
- Programme local de l'Habitat (PLH) ;
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage.

Développement économique

- Actions de développement économique (implantation, création d'entreprises, dynamique de l'emploi) ;
- Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique ;
- Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire.

Gestion des déchets

- Collecte et traitement des déchets assimilés : la communauté a délégué la gestion de ces deux compétences au SITCOM pour le Secteur du Pays d'Orthe et au SIETOM pour le secteur des Arrigans.

Action sociale

- Politique sociale d'intérêt communautaire ;
- Gestion d'un Centre Intercommunal d'Action Sociale comprenant : un service Aide à domicile, un service Portage de repas et un Etablissement d'Hébergement des personnes Agées Dépendantes (EHPAD).

Petite enfance – enfance jeunesse

- Gestion du fonctionnement et du personnel de crèches collectives, crèche familiale, d'un Relai Assistants Maternels Enfants Parents (RAMEP), d'un Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) ;
- Construction, entretien et fonctionnement d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire ;
- Mise en place et gestion d'accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) ;

- Etudes, actions destinées au développement des dispositifs et services dédiés à la petite enfance, enfance jeunesse sur le territoire du Pays d'Orthe et Arrigans ;
- Pilotage et rédaction d'un projet éducatif de territoire (PEDT).

Patrimoine – Culture – Tourisme

- Animation d'un réseau coordonné de lecture publique (ludothèques et médiathèques) ;
- Action de valorisation du patrimoine bâti, naturel ou culturel ;
- Organisation de spectacles vivants (ateliers, résidences artistiques...) ;
- Promotion du tourisme dont création d'offices de tourisme.

Sport

- Gestion de la piscine intercommunale.

Associations

- Actions de soutien aux associations dans les domaines culturel, patrimonial, sportif, social et éducatif.

Mobilité

- Gestion d'un système de transport à la demande : Transp'orthe.

Accès au numérique

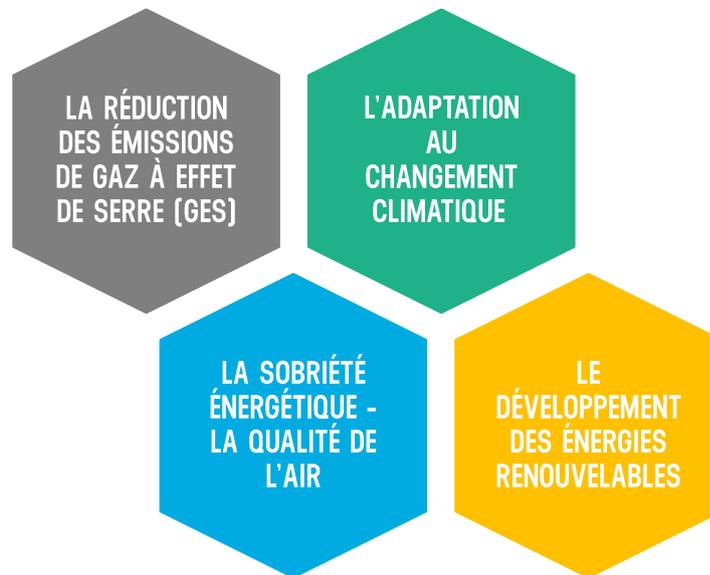
- Création et gestion d'Ateliers Multiservices Informatiques ;
- Création et gestion des Accès Publics Informatiques.

Animaux errants

- Actions permettant de résoudre le problème des animaux errants.

II. CONTEXTE DU PCAET ET METHODOLOGIE

Le PCAET est un projet territorial de développement durable. À la fois stratégique et opérationnel, il prend en compte l'ensemble de la problématique climat-air-énergie autour de plusieurs axes d'actions :

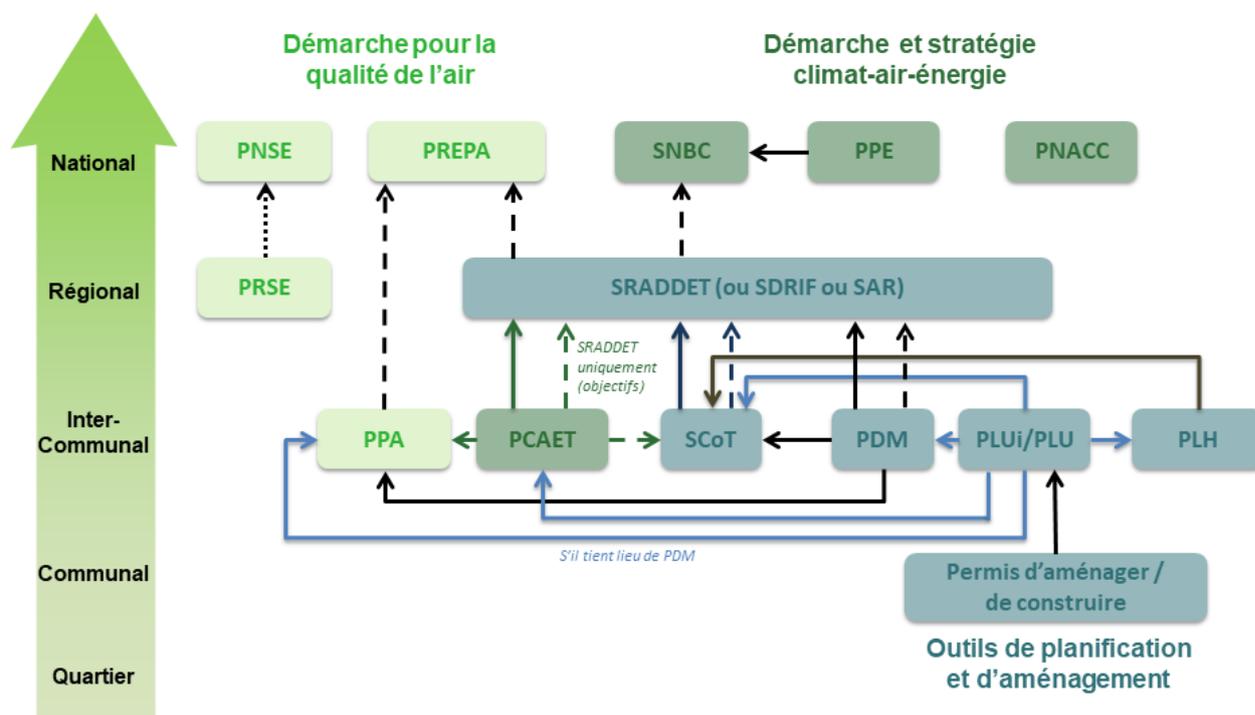


Le Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET), comme son prédécesseur le PCET, est un outil de planification qui a pour but d'atténuer le changement climatique, de développer les énergies renouvelables et maîtriser la consommation d'énergie. Outre le fait, qu'il impose également de traiter le volet spécifique de la qualité de l'air (rajout du « A » dans le signe), sa particularité est sa généralisation obligatoire à l'ensemble des intercommunalités de plus de 20.000 habitants depuis le 1er janvier 2019, et dès 2017 pour les intercommunalités de plus de 50.000 habitants.

Comptabilité du PCAET

Pour mémoire, le schéma suivant rappelle l'articulation du PCAET avec les autres documents cadres. En particulier :

- Le PCAET doit être compatible avec le **SRADDET**,
- Le PCAET doit être compatible avec le **PPA**,
- Le PCAET doit prendre en compte le **SCOT**,
- Les **PLU/PLUi** doivent prendre en compte le PCAET.



Légende:

- > « Doit être compatible avec » signifie « ne pas être en contradiction avec les options fondamentales »
- - -> « Doit prendre en compte » signifie « ne pas ignorer ni s'éloigner des objectifs et des orientations fondamentales »
-> Constitue un volet

Figure 3 : Articulation entre PCAET et dispositifs réglementaires, outils de planification et documents d'urbanisme
[source : ADEME / territoires-climat.ademe.fr]

Accélérer la transition écologique

La Communauté de commune du Pays d'Orthe et Arrigans (24 communes, 24 000 habitants, 391 km²) dispose de belles marges de manœuvre pour agir sur la politique énergie-climat de son territoire et entend grâce à l'élaboration de son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) accélérer sa transition énergétique et dynamiser sa politique environnementale en s'appuyant sur une démarche intégrée, plus globale et participative conformément aux attendus de la Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) et la récente Loi énergie-climat.

Le PCAET définit une stratégie et un plan d'actions pour une durée de 6 ans, donc sur la période 2022-2027, en cohérence avec les engagements de la France et les spécificités du territoire. Ce plan d'actions est voué à être évalué au bout de 3 ans et remis à jour au bout 6 ans.

Tout au long de son élaboration, le PCAET du Pays d'Orthe et Arrigans a été soumis à une Evaluation Environnementale Stratégique (EES), réalisée par le CPIE du Seignanx. Cette démarche permet de garantir une bonne intégration des enjeux environnementaux, d'améliorer le PCAET et d'évaluer l'impact du plan d'action sur l'environnement.

Le présent document constitue le **document final du Plan Climat Air Energie Territorial**. Il présente :

- **Une synthèse du diagnostic** (le rapport détaillé est disponible auprès de la CCPOA et fourni également aux services de l'Etat)
- **La stratégie et les objectifs fixés par les élus** (le rapport détaillé est disponible auprès de la CCPOA et fourni également aux services de l'Etat)
- **Le plan d'actions co-construit avec les acteurs du territoire** (l'ensemble des fiches actions détaillées est disponible auprès de la CCPOA et fourni également aux services de l'Etat)
- **La gouvernance et les modalités de suivi et d'évaluation du PCAET**

L'Evaluation Environnementale Stratégique et sa synthèse sont disponibles auprès de la CCPOA.

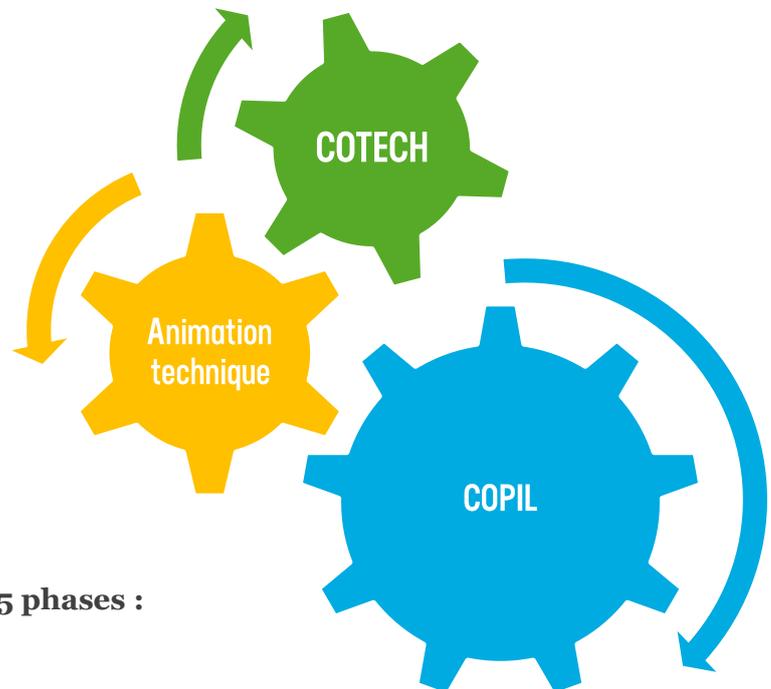
III. PROCESSUS DE CONSTRUCTION DU PCAET

3.1. GOUVERNANCE ET PHASAGE

Le pilotage et le suivi opérationnel de la mission sont assurés via deux comités complémentaires animés par la cheffe de projet Plan Climat directement rattachée à la Direction Aménagement du Territoire :

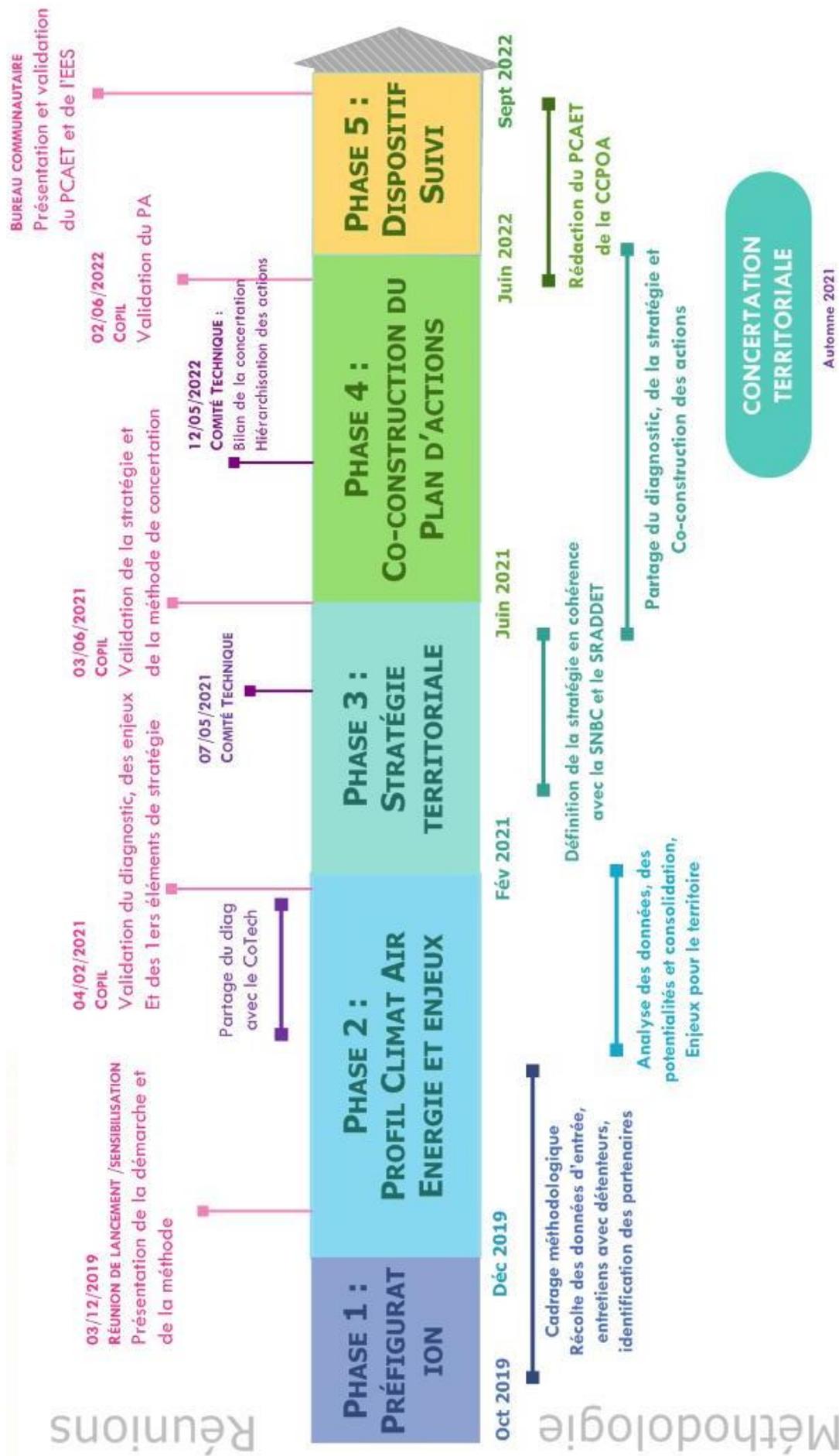
- Le **Comité de Pilotage (CoPil)** se compose du Président, du Vice Président en charge du PCAET et d'un élu représentant par commune. Cette entité est garante de la validation stratégique et politique du projet : elle assure l'arbitrage et la prise de décisions liés aux orientations stratégiques et valide toutes propositions et résultats ainsi que les différentes phases du projet.
- Le **Comité Technique (CoTech)**, quant à lui, se compose des Directeurs de service de la CCPOA, des associations environnementales, du CPIE Seignanx. Des partenaires extérieurs et institutionnels tels que l'ADEME, Enedis, GRDF ou encore le Conseil Régional d'Aquitaine, la DDTM40 et le Conseil Départemental des Landes sont associés selon les besoins et l'avancement de l'étude. Cette entité est en charge de la validation/proposition :
 - o des résultats intermédiaires et des hypothèses de travail ;
 - o de la faisabilité des propositions d'actions.

Il assure également la préparation des comités de pilotage et est le garant du relais de l'information.



Le Plan Climat s'est organisé en 5 phases :

1. Préfiguration
2. Diagnostic Climat Air Energie et identification des enjeux
3. Stratégie territoriale
4. Co-construction du plan d'actions
5. Accompagnement, suivi et évaluation de la mise en œuvre concrète des actions d'atténuation et d'adaptation.



Réunions

Méthodologie

3.2. MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES

Différents temps forts et modalités de mobilisation des parties prenantes, en interne et en externe, ont permis de construire le PCAET, de façon transversale :

La construction du **diagnostic** a été réalisée sur la base de données collectées auprès de l'AREC, Enedis, ATMO, mais également auprès de la CCPOA, via la mobilisation d'acteurs locaux et des différents services.

Il a ensuite été présenté en COTECH durant le mois de janvier 2021 et validé en COPIL le 04 février 2021.

Ateliers sur la stratégie

La **stratégie** a été ensuite construite autour de 3 temps forts.

Un **premier atelier de concertation sur la stratégie du PCAET** a été organisé avec les élus du territoire en février 2021 sur la base d'un outil développé par E6 et inspiré de la méthodologie Destination TEPOS. Les participants ont pu amorcer la réflexion sur les efforts à produire pour répondre aux objectifs cadres nationaux en termes de réduction des consommations d'énergie, de développement des énergies renouvelables, de réduction des émissions de GES et de séquestration carbone. L'outil s'appuie sur les potentiels locaux réels et les objectifs à atteindre sont ceux d'un territoire TEPOS (Territoire à Energie Positive - qui produit autant d'énergie, de source renouvelable, que ce qu'il en consomme – et neutre en carbone). Cet atelier, qui s'est tenu suite à l'élaboration du volet 1 du PCAET (le diagnostic) a permis aux élus de se projeter, d'exprimer plusieurs scénarios permettant de tendre vers l'objectif TEPOS/Neutralité carbone.

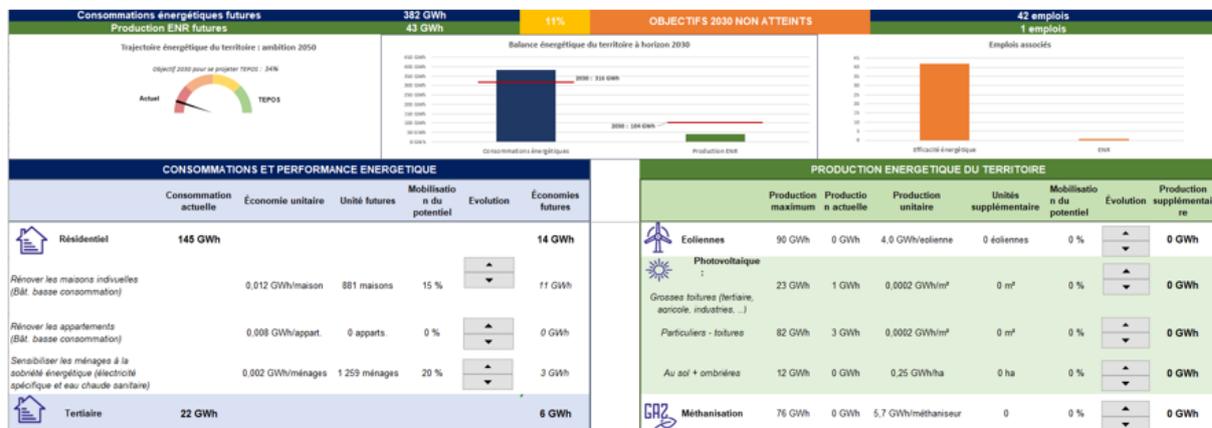


Figure 4 : Support de réflexion utilisé pour la concertation et pour l'extraction des scénarios envisagés et débattus

Les différents scénarios construits par les 4 groupes d'élus présents à l'atelier ont ensuite été présentés et débattus avec les membres du comité technique du comité de pilotage pour définir, conjointement, les objectifs du territoire :

- Un Cotech le 07 mai 2021
- Un COPIL de validation de la stratégie et de la concertation, le 03 juin 2021.

Concertation sur le plan d'action

Enfin, l'élaboration du **Plan d'actions** s'est déroulée de façon participative :

En effet, 4 ateliers de co-construction ont été organisés lors d'une **journée de concertation** et un **forum citoyen** a clôturé cette journée du 28 septembre 2021. Cette journée était destinée aux élus et aux services des collectivités, aux partenaires institutionnels ainsi qu'aux acteurs du territoire. Ils ont permis de réunir une soixantaine de participants et de débattre autour de plusieurs propositions d'actions, sur les thématiques transversales suivantes :

- Adaptation au changement climatique, eau, agriculture
- Habitat et performance énergétique des bâtiments (filiale industrie et tertiaire)
- Mobilité et aménagement du territoire
- Transition écologique et valorisation de l'économie locale

Un **atelier de concertation avec les responsables de services de la CCPOA** s'est tenu en octobre 2021 afin de travailler sur la politique interne de transition écologique. 6 thématiques avaient été identifiées suite à des entretiens préalables avec chaque responsable :

- Achats publics éco-responsables
- Alimentation durable
- Eco gestes dans les services
- Bâtiments durables et préservation des espaces verts
- Mobilité du personnel
- Sensibilisation du public à la transition écologique

Enfin, un **atelier de concertation avec les acteurs du tourisme** du territoire a été organisé en octobre pour échanger sur la question du tourisme durable autour de 4 thématiques

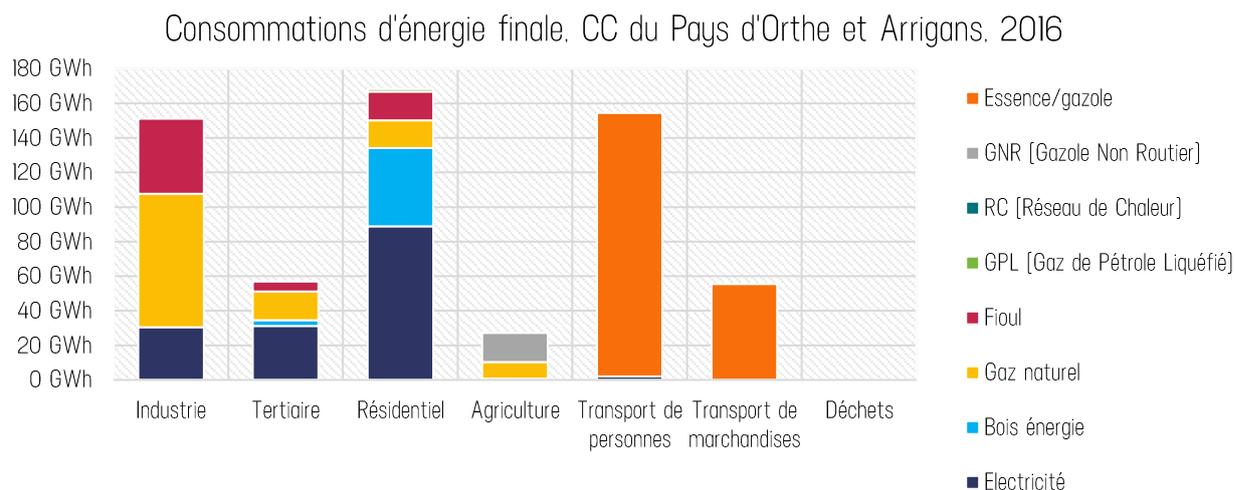
- Mobilité
- Bâtiments durables
- Achats éco-responsables / circuits courts
- Animations / sensibilisation des visiteurs

Le bilan complet de la concertation est disponible en annexe.

IV. SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC

4.1. BILAN ÉNERGETIQUE DU TERRITOIRE

La consommation totale d'énergie finale du territoire est d'environ **610 GWh** en 2016, soit **26 MWh par habitant** (ratio équivalent à la moyenne nationale mais inférieur à la moyenne régionale de 31,4 MWh/hab).



Parmi ces 610 GW consommés, **67% sont d'origine fossile** (410 GWh liés aux consommations de gaz naturel, de fioul et de carburants), **25 % d'origine fissile** (150 GWh d'électricité de réseau dont 73% est issu du nucléaire) et **8% d'origine renouvelable** (50 GWh de bois énergie consommé).

Le profil énergétique du territoire de la Communauté de Communes du Pays d'Orthe et Arrigans en termes d'énergie finale, c'est-à-dire l'énergie consommée directement par l'utilisateur, en 2016, est principalement marqué par les consommations énergétiques du secteur **transport** (34% des consommations énergétiques totales du territoire), du secteur **résidentiel** (28% des consommations) et du secteur **industriel** (25%).

Enjeux

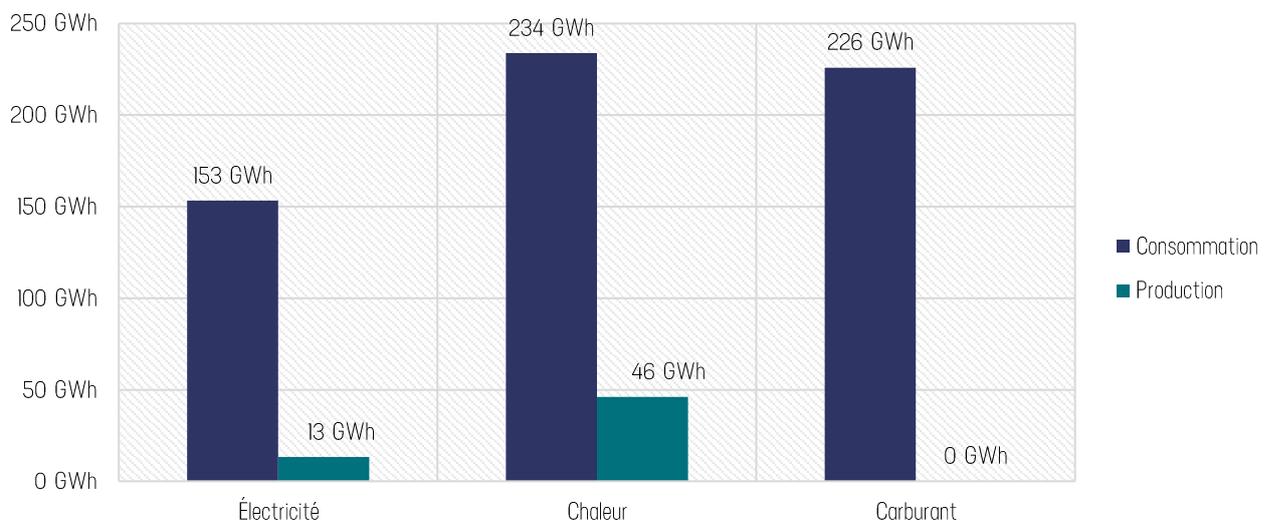
Le diagnostic permet de mettre en évidence plusieurs enjeux locaux :

- Une part importante de logements anciens, qui devront faire l'objet dans le cadre du plan climat, d'actions prioritaires, dans le prolongement des actions déjà menées (OPAH, ANAH). En effet, **près de 50% des logements ont été construits avant 1970**, c'est-à-dire avant la première réglementation thermique du bâtiment neuf, **dont 27% avant 1920** ;
- **14% des ménages se chauffent au fioul** (à l'origine d'émissions de gaz à effet de serre et de vulnérabilité énergétique) et **34% au bois** (à l'origine d'émissions de particules fines et de COVM si les installations sont vétustes) ;

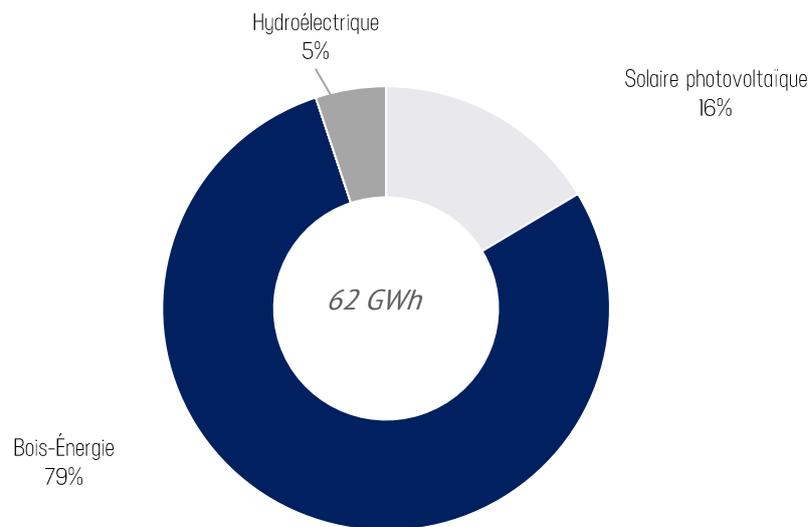
- Les **carburants utilisés sont peu diversifiés** : les produits pétroliers sont de très loin majoritaires par rapport au gaz ou à l'électricité, que ce soit pour les transports de marchandises ou de personnes ;
- Le transit, notamment de poids lourds, est important sur le territoire. A titre d'exemple, **17 000 véhicules en moyenne traversent le territoire tous les jours en empruntant l'A64, dont 10% de poids lourds**. Cela offre des opportunités de développement pour les carburants alternatifs tels que le GNV/bioGNV ;
- Pour les déplacements des résidents, la voiture individuelle est le principal mode de transport utilisé, et ce même pour les trajets courts. **94% des actifs résidant sur le territoire se rendent au travail en voiture**. Des offres de mobilité alternatives sont à développer ;
- La **majeure partie des flux pendulaires a lieu avec les territoires voisins**, notamment les villes de Dax, Bayonne et Saint-Vincent-de-Tyrosse : la thématique de la mobilité pourra se traiter à une échelle plus globale que celle de la CC du Pays d'Orthe et Arrigans ;
- Des consommations industrielles (151 GWh et 25 % du bilan) et tertiaires (57 GWh et 9% du bilan) relativement importantes : **un travail d'implication des acteurs locaux devra être mené dans le cadre du plan climat, au moment de son écriture puis dans sa mise en œuvre**. Des entreprises telles que Monsanto à Peyrehorade, Fertinagro à Mission et Seretram – Géant vert à Labatut pourront ainsi être impliquées à la démarche territoriale.
- Un enjeu sur la sensibilisation et la sobriété énergétique.

4.2. AUTONOMIE ENERGETIQUE DU TERRITOIRE

Autonomie énergétique du territoire, 2016



Production par filière en 2016 [GWh] sur le territoire



En 2016, la production d'énergie renouvelable sur le territoire représente 62 GWh (79% chaleur, et 21% d'électricité) pour une consommation énergétique de 613 GWh.

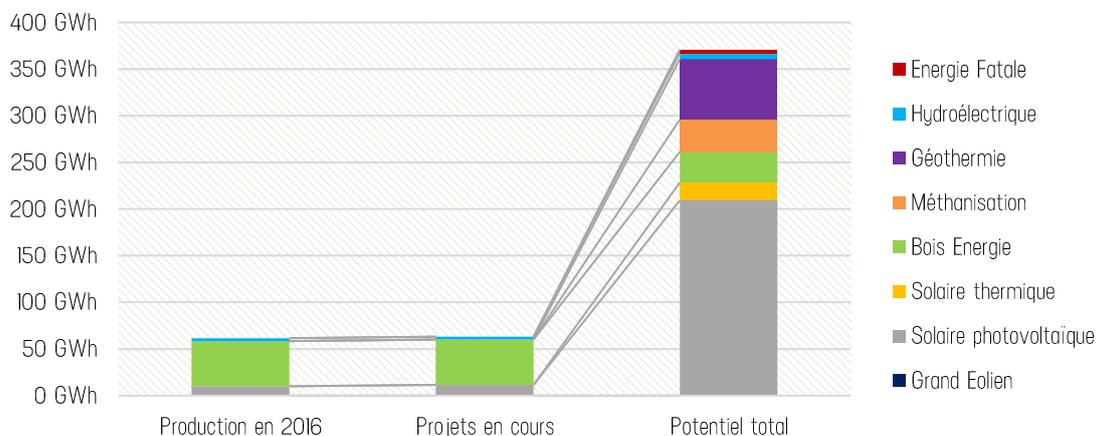
→ **Cette production couvre l'équivalent de 10% de la consommation du territoire.**

La production d'énergie renouvelable provient par ordre d'importance, en 2016, de la biomasse (79%), du solaire photovoltaïque (16%) et de l'hydroélectricité (5%)

4.3. POTENTIEL DE DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES

Le potentiel de développement mobilisable est estimé à **357 GWh** sur le territoire et ne tient pas compte de la production actuelle. Le productible atteignable représente pour la CCPOA **371 GWh**.

Évolution de la production en EnR et projection à horizon 2050



Le productible atteignable en énergie renouvelable pour la CCPOA s'élève à 371GWh.

→ **Ce productible atteignable représente 6 fois la production actuelle.**

Le potentiel de développement des énergies est significatif sur le territoire (par ordre d'importance) : solaire photovoltaïque (56%), géothermie (17%), méthanisation (9%), bois énergie (9%), solaire thermique (5%), hydroélectricité (2%) et chaleur fatale (1%).

Enjeux

Cette étude des potentiels de production énergétiques met en évidence plusieurs enjeux :

- **Une filière éolienne qui n'apparaît pas comme une priorité actuellement, mais qui pourrait le devenir sous réserve de lever les servitudes militaires** actuelles, et sous réserve d'une généralisation des technologies adaptées aux vents plus faibles (compris entre 5 m/s et 6 m/s). En effet, 3 sites d'implantation potentiels ont été identifiés sur le territoire : 1 à cheval sur Mimbaste et Estibeaux, 1 à Tilh et 1 au nord de Port-de-Lanne, ce qui représenterait potentiellement 16 mâts installés ;
- **Une filière photovoltaïque très intéressante** sur le territoire, que ce soit en toiture ou sur les sites artificialisés identifiés. Un potentiel de 126 GWh de production électrique associé à l'équipement d'une partie des toitures des bâtiments résidentiels correctement orientés a été estimé, ainsi que 29 GWh pour l'équipement des bâtiments industriels et tertiaires et 23 GWh pour l'équipement des bâtiments agricoles et serres. En complément, la carrière de Labatut pourrait, à termes, être mobilisée pour y implanter une centrale PV (37 ha au sol mobilisables et 15 ha sur eau). Enfin, l'équipement des 31 parkings de plus de 1000 m² du territoire permettrait de produire 7 GWh ;
- **Un potentiel mobilisable multi-ENR**, qui s'appuiera un maximum sur l'ensemble des filières (méthanisation, géothermie, bois-énergie local, solaire thermique) ;

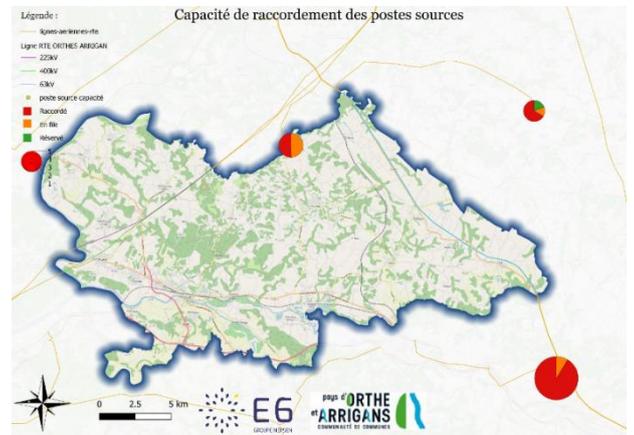
L'acceptation sociale des projets d'EnR est un enjeu majeur. De nombreuses associations nationales ou locales se mobilisent contre l'implantation de sites de production sur leur territoire, soit par motivations environnementales et paysagères, soit par « nymbisme », soit par désinformation. La pression exercée par ces collectifs impose souvent des positionnements politiques anti-EnR par crainte des répercussions dans les urnes. **L'information, la concertation et l'implication locale sont autant de conditions à l'acceptation.**

4.4. ETAT DES RESEAUX DE TRANSPORT ET DE DISTRIBUTION DE L'ENERGIE

Le réseau électrique

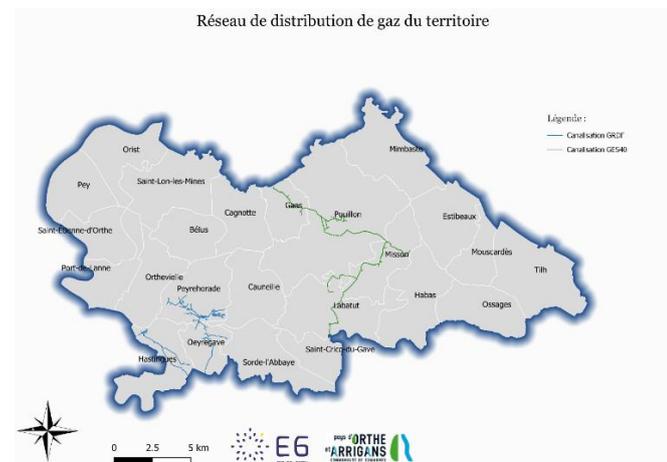
Le diagnostic met en avant un **potentiel photovoltaïque significatif sur le territoire**. A première vue, les réseaux HTA, dans leur configuration sont susceptibles d'accueillir des projets de forte puissance (>12MW) sur une large partie du territoire. Cependant, les capacités réservées au titre du S3REnR au niveau des postes sources mettent en avant la nécessité d'investir au niveau du réseau de transport RTE et en particulier sur les postes sources.

En général sur le réseau BT, la capacité d'injection diminue et le coût de raccordement augmente lorsqu'on s'éloigne du poste HTA/BT. Aux vues du potentiel photovoltaïque (incluant un gros potentiel de petite production raccordable au réseau basse tension), de réels enjeux d'adaptabilité du réseau basse tension se posent.



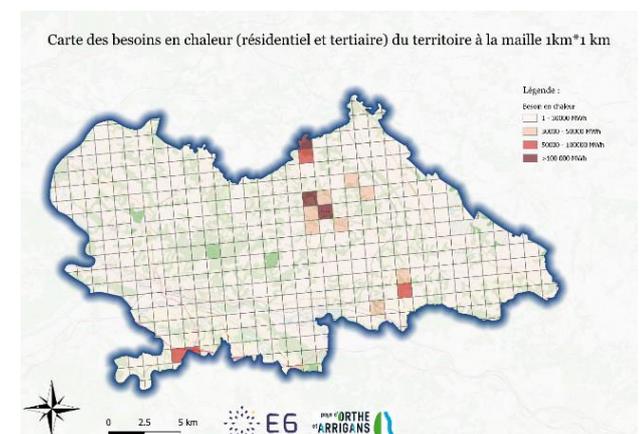
Le réseau de Gaz

Le gaz est une composante clé de la transition actuelle, un élément indispensable du mix énergétique et complémentaire aux énergies renouvelables car faiblement carboné. Le gaz naturel ou les gaz renouvelables (biogaz, biométhane) peuvent s'ajouter en complément aux énergies renouvelables de nature intermittentes pour assurer une bonne desserte énergétique. **Aujourd'hui 7 communes de la Communauté de communes sont actuellement desservies pas le gaz.**



Les réseaux de chaleur

Les réseaux de chaleur sont les seuls moyens de mobiliser massivement d'importants gisements d'énergies renouvelables tels que la biomasse, la géothermie profonde, ainsi que les énergies de récupération issues du traitement des déchets ou de l'industrie. Avec un **potentiel de production de chaleur non négligeable** et des **besoins de chaleur** apparent notamment sur la commune de Pouillon, le développement et la création de réseaux de chaleur apparaît comme axe de travail intéressant.

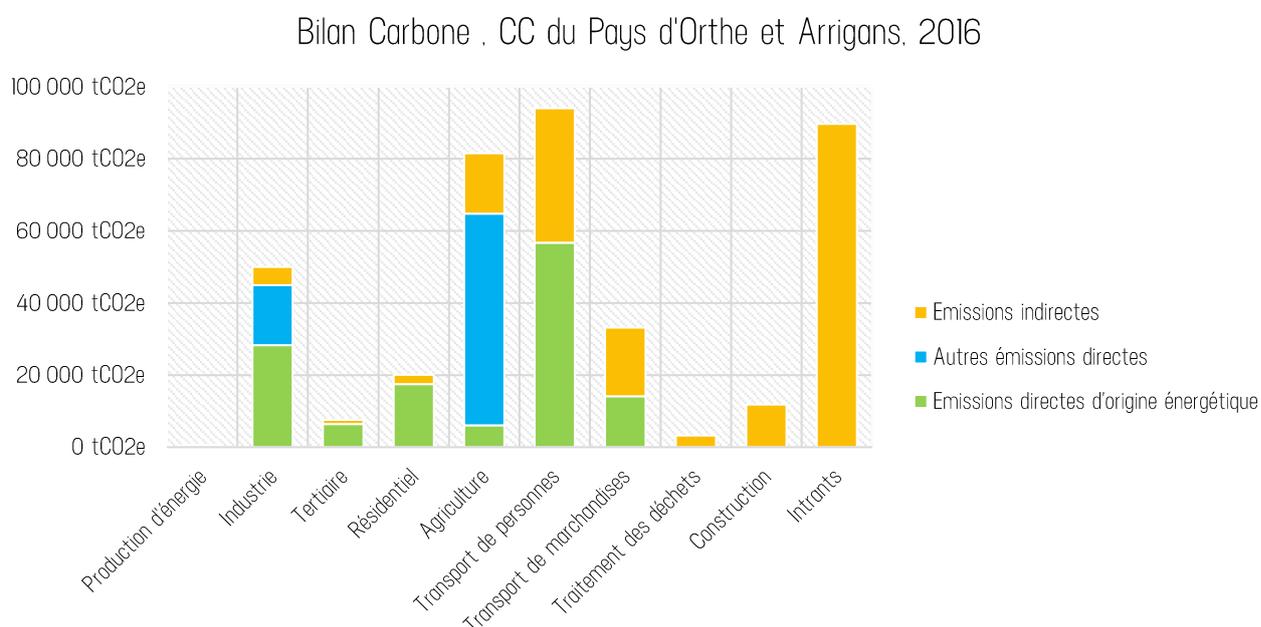


4.5. BILAN DES EMISSIONS DE GES

Le territoire est à l'origine de l'émission de **392 ktCO₂e** annuelles, soit 17 tCO₂e par habitant. La moyenne nationale est à 6,8 tCO₂e par habitant et la moyenne régionale 8,8 tCO₂e par habitant. Ce ratio est donc important pour le territoire mais qui s'explique par son profil industrialo-agricole et rural (transports importants).

En termes d'émissions de gaz à effet de serre, **le secteur du transport (32%)** reste prépondérant. Puis vient le secteur des **intrants (23%)** : alimentation et consommation de biens **et l'agriculture (21%)**.

Viennent ensuite le secteur de **l'industrie (13%)** et **du bâti (7%) consommant majoritairement de l'électricité (alors que le secteur du transport consomme des énergies fossiles** principales émettrices de GES).



Enjeux

Ce bilan des émissions de gaz à effet de serre directes et indirectes du territoire (approche Bilan Carbone) ont permis de mettre en évidence plusieurs enjeux pour le territoire :

- Un enjeu important sur la limitation des émissions de gaz à effet de serre induites par les **transports** en général, qui rejoint également les enjeux de diminution des consommations d'énergie et des **émissions de polluants atmosphériques** de ce secteur, et d'amélioration de l'autonomie énergétique du territoire. Un travail sur la diversification des sources énergétiques, moins carbonées, peut notamment être entrepris (développement des véhicules électriques, du bioGNV, etc.) ;
- Un **secteur agricole** à l'origine de plus d'un tiers du BEGES du territoire. Ces émissions sont très difficiles à réduire sans limiter l'activité et le secteur ne pourra compenser que via le développement du stockage de carbone et les modifications des pratiques agricoles (modification des rations des animaux...).

- Les émissions indirectes sont importantes, notamment le secteur « **Alimentation et Consommation** » qui représente environ autant que le transport de personnes sur le territoire. Il y a un enjeu sur le territoire sur la responsabilisation des résidents autour des bonnes pratiques (limitation du gaspillage alimentaire, ...).
- Plus largement la limitation des émissions indirectes passera également par la promotion de pratiques favorisant **l'économie circulaire** (soutien aux projets de réparation des biens, d'achat d'occasion, etc.)

4.6. SEQUESTRATION CARBONE DU TERRITOIRE

Le territoire est vaste et se compose de 25% de forêts et environ 60% de surfaces agricoles (prairies et pelouses incluse). Ce qui représente un potentiel de séquestration important (voir figure 4 page 4 sur la répartition des typologies de sol).

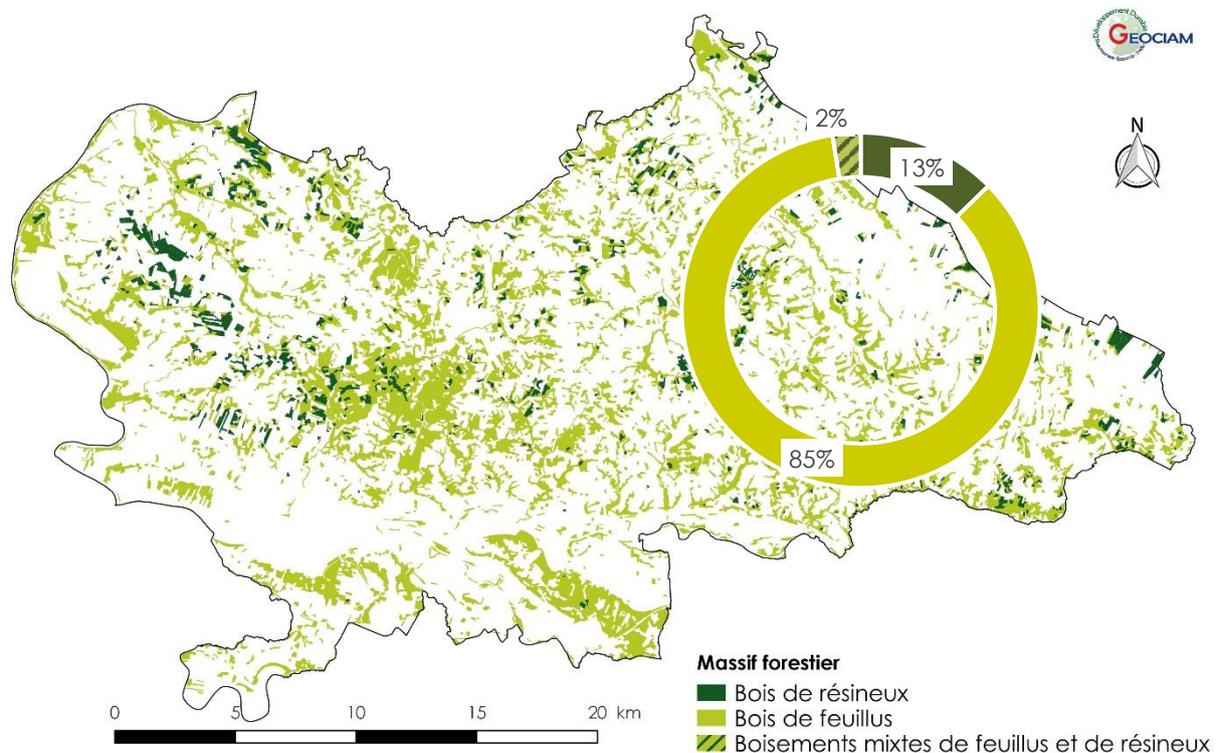


Figure 5 : Répartition des massifs forestiers sur le territoire
[Source : ADAFL]

Grâce à son occupation du sol représenté à 25% par de la forêt et près de 60% de terres agricoles, **le stockage de carbone du territoire du Pays d'Orthe et Arrigans est estimé à 11 000 kteqCO₂** dont plus de la moitié grâce à la forêt, le reste par les espaces agricoles

Sur le Pays d'Orthe et Arrigans, **environ 32 ha/an au total d'espaces NAF ont été consommés entre 2002 et 2018**. Sans données plus précise de la répartition de cette consommation des espaces NAF, nous avons considéré qu'ils étaient impactés de la même manière au prorata de leur surface originelle. Cette consommation représente un flux **d'environ 37 KteqCO₂/an**.

Cette estimation pourrait être affinée avec la connaissance sur les flux relatifs à l'exploitation des forêts : bois énergie ou bois d'œuvre ainsi que la caractérisation des pratiques agricoles puisque l'on comprend que **le plus gros levier d'action et d'augmentation du potentiel de séquestration de carbone du territoire réside dans les modes de cultures et d'élevage mais également sur la gestion des forêts**, qui passera par une connaissance fine de la forêt. Les forêts reconnues pour leur rôle de stockage du carbone, de réservoir de biodiversité et de rétention des eaux feront l'objet d'une gestion conservatoire. Les autres forêts pourront faire l'objet d'une exploitation pour la filière bois.

Certaines pratiques agricoles sont un levier d'action d'accroissement des stocks de carbone des réservoirs sol et biomasse :

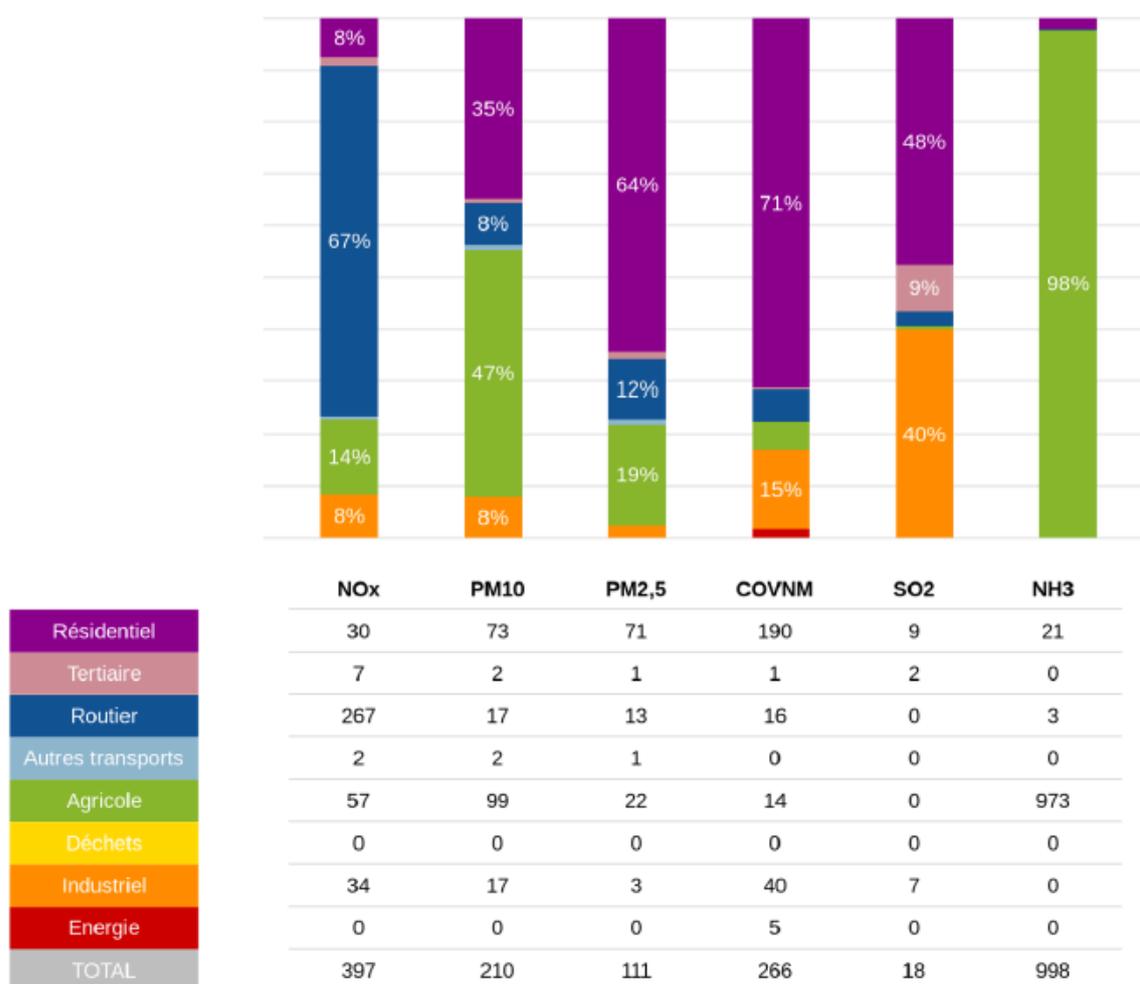
- Réduire le recours aux engrais minéraux de synthèse, en les utilisant mieux et en valorisant plus les ressources organiques, pour réduire les émissions de N₂O ;
- Accroître la part de légumineuses en grande culture et dans les prairies temporaires, pour réduire les émissions de N₂O ;
- Développer les techniques culturales sans labour pour stocker du carbone dans le sol ;
- Introduire davantage de cultures intermédiaires, de cultures intercalaires et de bandes enherbées dans les systèmes de culture pour stocker du carbone dans le sol et limiter les émissions de N₂O ;
- Développer l'agroforesterie et les haies pour favoriser le stockage de carbone dans le sol et la biomasse végétale ;
- Optimiser la gestion des prairies pour favoriser le stockage de carbone ;
- Substituer des glucides par des lipides insaturés et utiliser un additif dans les rations des ruminants pour réduire la production de CH₄ entérique ;
- Réduire les apports protéiques dans les rations animales pour limiter les teneurs en azote des effluents et les émissions de N₂O ;
- Développer la méthanisation et installer des torchères, pour réduire les émissions de CH₄ liées au stockage des effluents d'élevage ;
- Réduire, sur l'exploitation, la consommation d'énergie fossile des bâtiments et équipements agricoles pour limiter les émissions directes de CO₂.

4.7. QUALITE DE L'AIR SUR LE TERRITOIRE

Dans le cadre du PCAET de la CCPOA, un diagnostic de la qualité de l'air a été réalisé ATMO Nouvelle Aquitaine. Celui-ci présente les résultats d'émission pour les 6 polluants et les différents secteurs réglementés.

Ainsi, on notera que les oxydes d'azote (NO_x) proviennent essentiellement du secteur routier. Les particules, quant à elles, sont multi-sources et sont originaires principalement des secteurs résidentiel et agricole. Les composés organiques volatils non méthaniques (COVNM) sont émis en majorité par les secteurs résidentiel et industriel, tout comme le dioxyde de soufre (SO₂). L'ammoniac (NH₃) est lui, émis exclusivement par les activités agricoles.

Répartition et émissions de polluants - en tonnes



Sur le territoire du Pays d'Orthe et Arrigans, aucune commune n'est considérée comme sensible à la dégradation de la qualité de l'air.

La communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans représente 6 % de la population des Landes et 0,4 % de celle de la Nouvelle-Aquitaine. Les émissions de polluants du territoire représentent chacune moins de 10 % des émissions départementales. Ces émissions ont un impact non négligeable sur la qualité de l'air du territoire.

4.8. VULNERABILITE DU TERRITOIRE FACE A L'EVOLUTION DU CLIMAT

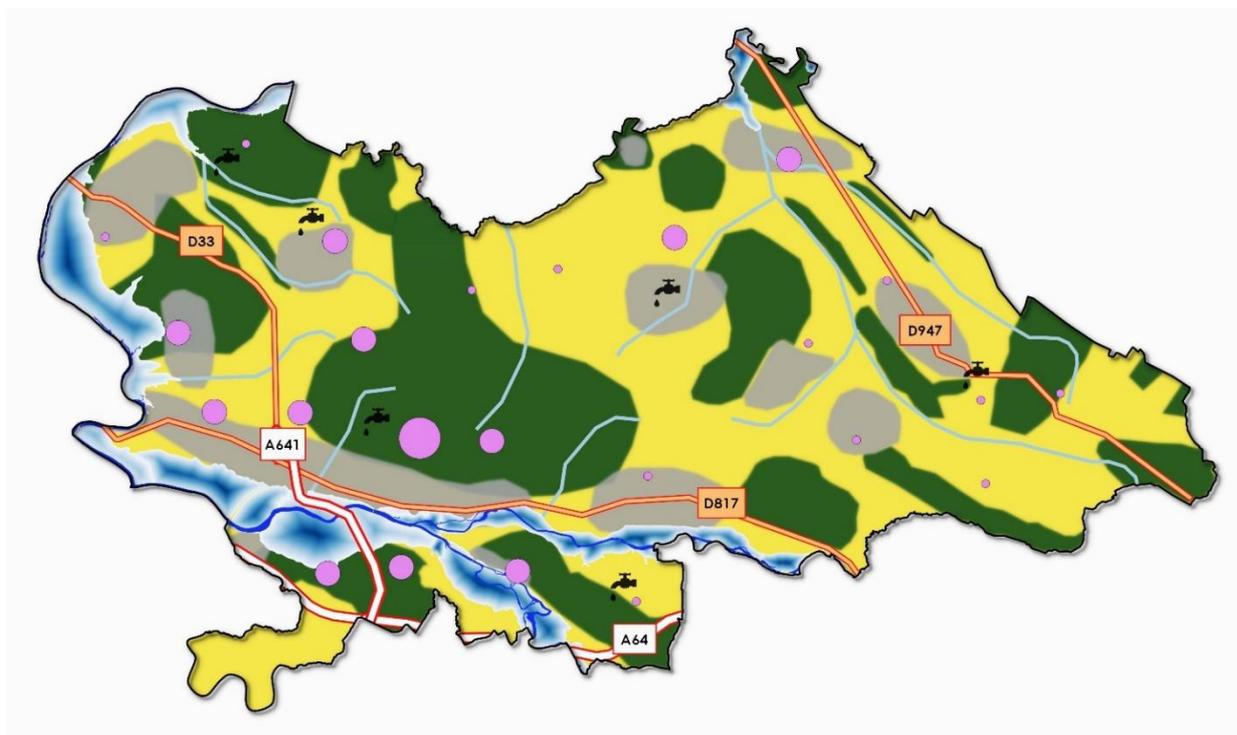
Bien que la tendance ne soit pas fortement marquée sur le territoire du Pays d'Orthe et Arrigans on note une **progression des nombre d'arrêtés de catastrophes naturelles** surtout à partir de 2004 avec un pic en 2018. On ne note pas d'évolution linéaire dans la fréquence des arrêtés, cependant, il semble opportun de souligner que le nombre d'arrêtés concernant les inondations et les mouvements de terrain liés à la sécheresse ou à la réhydratation brutale des sols est en progression constante.

Pour les températures, on peut noter une **tendance à la hausse pour les températures moyennes annuelles**. Ainsi, les températures moyennes annuelles ont augmenté d'1,3 °C entre 1960-1969 et la dernière décennie 2010-2019 (passant de 13,4°C à 14,7°C en 60 ans).

Pour les pluies, on note une nette tendance à la baisse depuis 60 ans ainsi que des automnes et hivers plus pluvieux et à l'inverse des étés plus secs.

Au regard de ces évolutions climatiques, le territoire doit se préparer et augmenter son pouvoir de résilience. Les enjeux en termes de vulnérabilité sont synthétisés dans le tableau et la carte ci-dessous.

	Impacts simulés du changement climatique	Vulnérabilité Milieux	Vulnérabilité Population	Vulnérabilité Activités
Espaces naturels et agricoles	Augmentation de la température moyenne. Sécheresse, déséquilibre de la ressource en eau, qualité de l'eau, espèces invasives, apparition de nouvelles maladies	Biodiversité, modification des espèces, ressource en eau	Alimentation en eau	Cultures, mortalité des élevages, tourisme
Forêts	Augmentation des températures moyennes et extrêmes, tempêtes, sécheresse, incendies, développement d'affection [encre du chêne, chenille processionnaire]	Ressource en eau, biodiversité, mortalité des espèces, sénescence	Populations vulnérables aux incendies	Sylviculture, aménités de loisirs
Zones urbaines	Approvisionnement en eau, inondations perturbation du régime des cours d'eau	Ressources en eau, qualité de l'eau	Morbidité population âgée fragile, qualité de l'air, qualité de l'eau et conflit d'usage, inondations	Tourisme urbain estival



Des communes plus ou moins exposées aux catastrophes naturelles (inondations)

- 2 - 6 arrêtés de péril
- 6 - 9 arrêtés de péril
- 9 - 13 arrêtés de péril

■ Des biens et des personnes vulnérables aux inondations aggravées par le changement climatique

■ Des espaces naturels, agricoles et forestiers
leviers de séquestration et de thermorégulation (TVB à préserver)

■ Des activités agricoles et industrielles, sources de pression sur la ressource en eau, menacées par l'évolution climatique

Des infrastructures routières impactantes sur la santé et les émissions GES

- autoroutes
- départementales

Figure 6 : Cartographie de vulnérabilité sur le territoire
[Source : Synthèse du diagnostic Climat Aire Energie du territoire]

V. SYNTHÈSE DE LA STRATÉGIE DU PCAET

A la croisée d'enjeux énergétiques, climatiques, socio-économiques, sanitaires et environnementaux, la stratégie Air Energie Climat la CCPOA répond à l'ambition politique des élus, tout en tenant compte des avis des partenaires techniques.

La CCPOA a souhaité mettre prioritairement l'accent sur des orientations de maîtrise de l'énergie et d'animation territoriale, priorités qui lui permettent **d'agir efficacement en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre**, et d'amélioration de la qualité de l'air, en jouant pleinement son **rôle d'animatrice de la transition écologique** sur son territoire.

Ainsi, la stratégie repose sur les trois piliers constitutifs d'un Plan Climat Air Energie Territorial répondant aux objectifs réglementaires, que sont l'énergie, l'air et le climat avec **une vision à court, moyen et long terme**.

5.1. CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE

Cadre légal

- La loi de transition énergétique pour la croissance verte fixe, pour la France, un objectif de **réduction de 20% de ses consommations d'énergie à horizon 2030 et 50% en 2050** par rapport aux données de l'année 2012.
- De plus, le SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires) établit pour la Région vise une **baisse de la consommation énergétique du territoire de 50%**, par rapport à 2010

Potentiel du territoire

D'après le diagnostic Air Energie Climat, il est possible, sur le territoire, de **réduire au maximum de 53% les consommations d'énergie à horizon 2050 par rapport à 2016**. Ceci représente le scénario le plus ambitieux pour le territoire, et signifie que tous les bâtiments (logements, bâtiments tertiaires et agricoles) aient été rénovés pour atteindre un niveau BBC (étiquette B après rénovation), que les pratiques de déplacement des habitants du territoire, notamment dans leurs déplacements domicile-travail, aient évolué vers des modes alternatifs (transport en commun, covoiturage, vélo, etc.) et que l'ensemble des acteurs du territoire (entreprises, citoyens, etc.) soient impliqués dans la démarche. D'après les scénarios régionaux, une forte hausse de la population est attendue sur le territoire.



Objectif CCPOA

Réduire de 47% les consommations d'énergie entre 2016 et 2050, soit une baisse de 53% par habitant

Objectifs de maîtrise de l'énergie

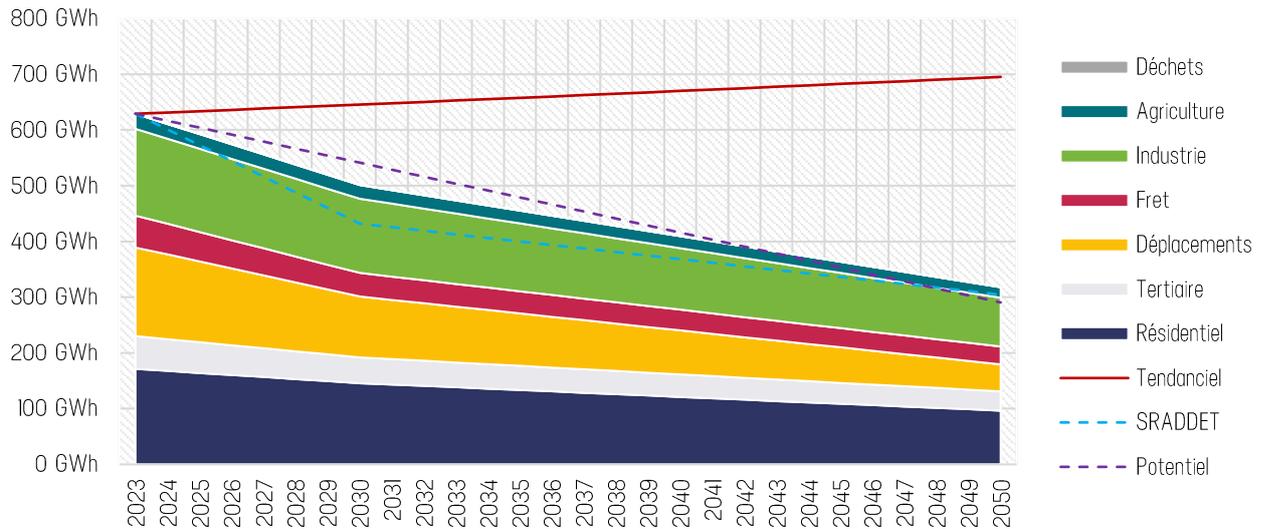


Figure 7 : Synthèse - Objectifs de maîtrise de l'énergie de la CCPOA

Objectifs opérationnels de la stratégie de maîtrise des consommations énergétiques à horizon 2050

Le résidentiel

- Rénovation de 90% du parc de résidences principales au niveau BBC en visant en priorité les logements datant d'avant 1970, soit 210 logements/an jusqu'en 2030 puis 300 logements par an ;
- Construction de l'ensemble des nouveaux logements au niveau BBC à minima, ce qui correspond au niveau de performance attendu dans le cadre de la RE 2020 (réglementation environnementale du bâtiment neuf remplaçant la RT 2012) ;
- Sensibilisation et implication dans la stratégie énergétique de 100% des résidents (écogestes, sobriété et efficacité des équipements) ;
- Intégration des enjeux PCAET dans les documents de planification urbaine (SCoT, PLUi).

Le tertiaire

- Rénovation thermique de 90% des structures tertiaire, soit 5 000 m²/an jusqu'en 2030 puis 4600 m²/an;
- Construction de l'ensemble des nouveaux bâtiments au niveau BBC à minima, ce qui correspond au niveau de performance attendu dans le cadre de la RE 2020 (réglementation environnementale du bâtiment neuf remplaçant la RT 2012) ;
- Sobriété énergétique dans l'ensemble des structures, avec lesquelles la stratégie énergétique territoriale est partagée.

Les transports

- Développement des mobilités alternatives (20% des actifs se rendant au travail en vélo/marche/covoiturage/bus en 2030, 50% en 2050, soit 4 000 personnes ;
- Economie énergétique réalisée à la suite de la généralisation des véhicules basse consommation (3 L/100 km¹ ou équivalent).
- Intégration des enjeux PCAET dans les documents de planification urbaine (SCoT, PLUi) ;
- Evolution des habitudes de déplacement longue distance en France (développement du train – de jour et de nuit, des bus longues distances, du covoiturage, etc.) ;
- Modernisation du fret routier, évolution des flottes, solutions alternatives pour le transport de marchandises.

L'industrie

- Mise en place d'une démarche d'écologie industrielle territoriale pour la totalité des industries du territoire (actuelles et à venir).

L'agriculture

- 50% des exploitations du territoire impliquées dans une démarche « bas carbone » (moindres émissions de gaz à effet de serre).

¹ Source : Outil Destination TEPOS à partir du scénario NégaWatt

5.2. PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE

Cadre légal

- La loi de transition énergétique pour la croissance verte fixe, pour la France, un objectif de **couverture de 32% des besoins énergétiques du pays** par une production renouvelable et française à horizon 2030.
- Le SRADDET de la Région Nouvelle Aquitaine fixe un **objectif d'autonomie énergétique** (100% des besoins énergétiques couverts par une production locale et renouvelable) en 2050.

Potentiel du territoire

D'après le diagnostic Air Energie Climat, le productible atteignable en énergie renouvelable sur le territoire du Pays d'Orthe et Arrigans s'élève à 371 GWh. Les sources d'énergie principalement disponibles sont le solaire photovoltaïque, la géothermie, la méthanisation et le bois énergie.



Objectif CCPOA

**Produire, en 2050, 310 GWh d'énergie renouvelable par an.
Atteindre l'autonomie énergétique en 2050.**

Objectifs de développement des énergies renouvelables

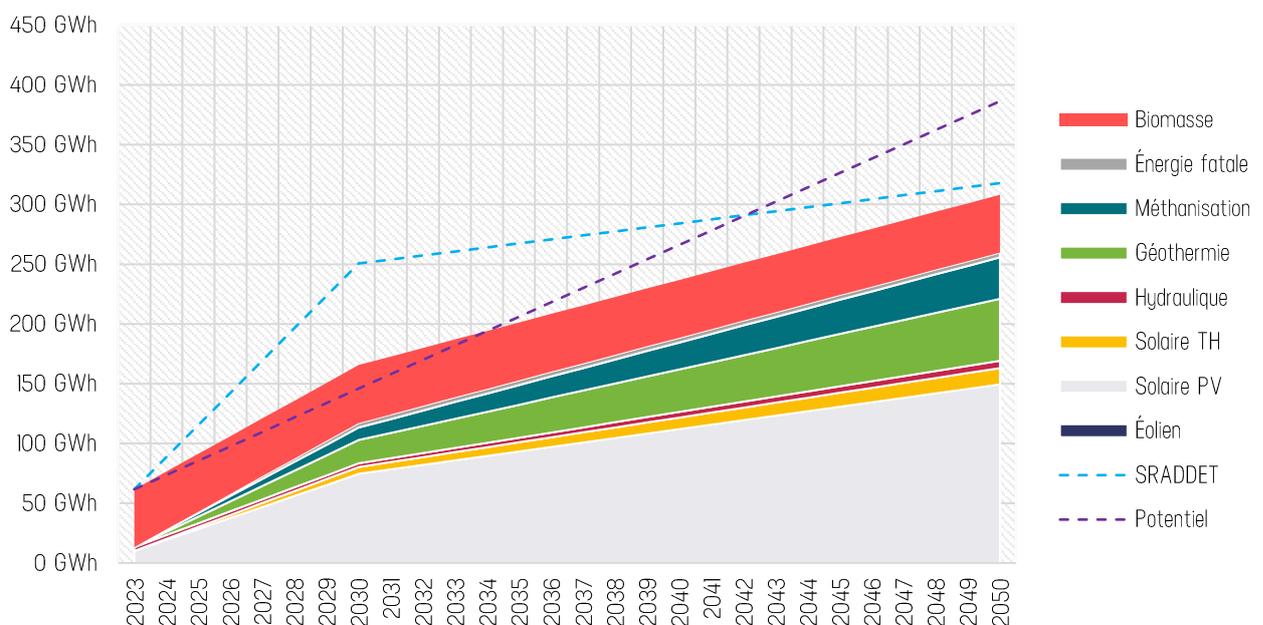


Figure 8 : Synthèse - Objectifs de développement des énergies renouvelables sur le territoire

Objectifs opérationnels de la stratégie de développement des énergies renouvelables à l'horizon 2050

Solaire photovoltaïque

- Equiper l'équivalent de 70% des habitations (maisons + logements collectifs) ayant un potentiel avec des panneaux solaires (environ 6 000 m² /an). Ceci permettra de produire à termes 36 GWh par an, soit 26% de l'objectif ;
- Equiper 70% des bâtiments d'entreprise (industrie, tertiaire, agricole) ayant un potentiel avec des panneaux solaires (environ 14 000 m² /an). Ceci permettra de produire à termes 83 GWh par an, soit 59% de l'objectif ;
- Identifier les sites propices pour développement les centrales photovoltaïques au sol (friches ou agrivoltaïsme). Equiper l'équivalent de 67 ha, ce qui permettra de produire 22 GWh, soit 16% de l'objectif.

Méthanisation

- Développement de 8 projets de petite ou moyenne taille.

Solaire thermique

- Equipement de 6 000 logements individuels et 100 immeubles de logements collectifs.

Récupération de chaleur fatale / de processus industriel

- Développement de l'intégralité du potentiel en cohérence avec les actions des industriels, soit environ 4 GWh.

Géothermie

- Mise en œuvre de Pompes A Chaleur (PAC) dans l'équivalent de 6 000 habitations ou locaux tertiaires, soit 80% du potentiel de développement.

Biomasse

- Développement d'un approvisionnement local pour les besoins en chaleur bois du territoire.
- Développer des chaudières et chaufferies bois sur le territoire, tout en s'assurant de la provenance de celui-ci.

Hydraulique

- Identifier et mettre en œuvre des centrales sur les seuils existants. Dans le cadre de l'étude PCAET, qui méritera d'être approfondie, deux seuils ont été identifiés : à Mimbaste sur le Luy et à Cauneille sur le Gave de Pau.

Eolien

- Le développement de l'éolien s'avère fortement contraint sur le territoire du fait sa présence dans une zone militaire. De plus, les vents y sont relativement faibles. Ainsi, le développement de cette EnR n'est pas considéré comme prioritaire.

5.3. EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE

Cadre légal

- La loi Energie Climat fixe pour objectif une **division par au moins 6 des émissions de GES** de la France entre 1990 et 2050, et une atteinte de la **neutralité carbone en 2050**.
- Le SRADDET vise également la **neutralité carbone** mais un **objectif de réduction de -75% des émissions de GES** entre 2010 et 2050

Potentiel du territoire

D'après le diagnostic Air Energie Climat, **le potentiel de réduction des émissions de gaz à effet de serre du territoire est de -67% par rapport aux émissions de 2016**. Seules les émissions de GES réalisées sur le territoire sont prises en compte ici.



Objectif CCPOA

Réduire de 67% les émissions de GES du territoire en 2050 par rapport à 2016

Objectifs de réduction des émissions de GES

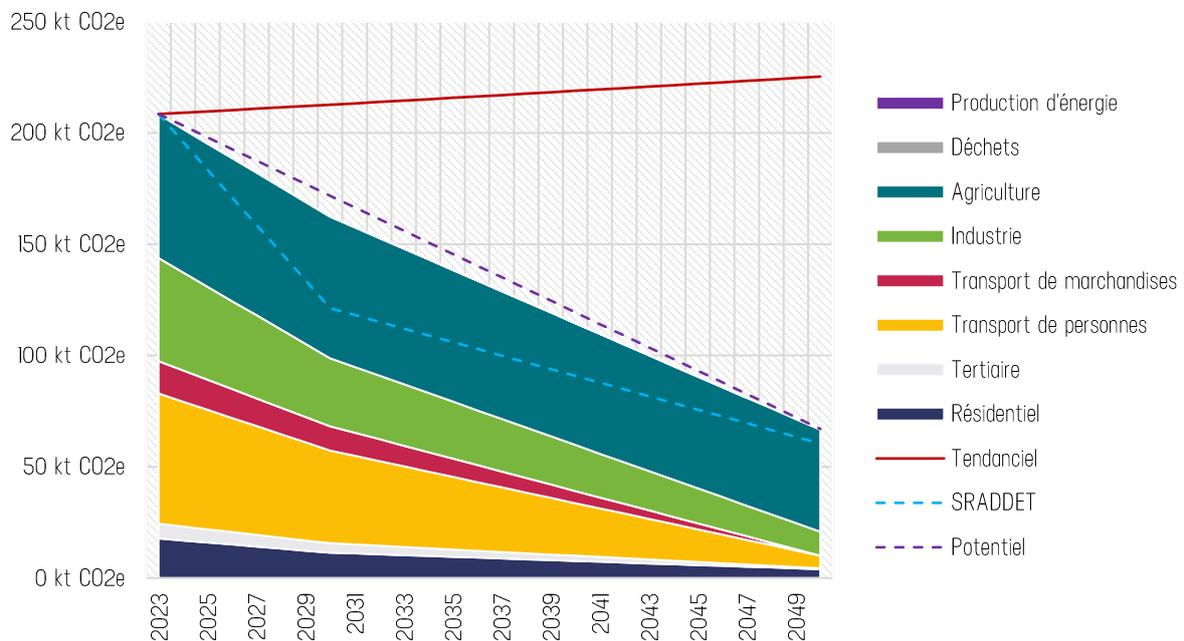


Figure 9 : Synthèse - Objectifs de réduction des émissions de GES de la CCPOA à horizon 2050

Objectifs opérationnels de la stratégie de réduction des émissions de GES

Bâtiment

- Mise en œuvre de l'ensemble des actions prévues par la stratégie de maîtrise de la consommation d'énergie finale (sobriété et efficacité énergétique) ;
- Mise en œuvre de l'ensemble des actions prévues par la stratégie énergie renouvelables (conversion des installations) ;
- Conversion de l'approvisionnement en gaz résiduel par du biogaz ;
- Conversion de l'approvisionnement en fioul résiduel par du bois énergie.

Agriculture

- Mise en œuvre de l'ensemble des actions prévues par la stratégie de maîtrise de la consommation d'énergie finale ;
- 50% des exploitations du territoire engagées dans une démarche « bas carbone ».

Transport

- Mise en œuvre de l'ensemble des actions prévues par la stratégie de maîtrise de la consommation d'énergie finale ;
- Conversion de 100% du parc résiduel de véhicules roulant aux carburants fossiles en véhicules électriques, GNV vert ou hydrogène vert

Industrie

- Mise en œuvre de l'ensemble des actions prévues par la stratégie de maîtrise de la consommation d'énergie finale ;
- Conversion de l'approvisionnement en gaz résiduel par du biogaz ;
- Conversion de l'approvisionnement en fioul résiduel par du bois énergie ;
- Travail avec les industriels et optimisation des procédés industriels en vue de réduire de moitié les émissions de GES d'origine non énergétiques.

5.4. SEQUESTRATION CARBONE

Cadre légal

- La loi Energie Climat et le SRADDET fixent pour la France et la Région un objectif de **neutralité carbone à l'horizon 2050**, soit une compensation des émissions de gaz à effet de serre résiduelle par la séquestration annuelle des puits naturels de carbone.

Potentiel du territoire

D'après le diagnostic Air Energie Climat, le potentiel de développement de la séquestration de carbone par la photosynthèse des végétaux (espaces naturels, boisés ou agricoles), par la valorisation des produits du bois, et par le changement d'affectation des sols est de **96 ktCO₂e/an en 2050**. C'est un potentiel intéressant puisqu'il permettrait au territoire d'atteindre la neutralité carbone si les émissions de GES du territoire atteignent l'objectif de réduction en 2050.



Objectif CCPOA

Multiplier par 2 la séquestration actuelle captée par les puits naturels de carbone annuellement et couvrir 100% des émissions territoriales de gaz à effet de serre en 2050.

Objectifs de développement de la séquestration carbone

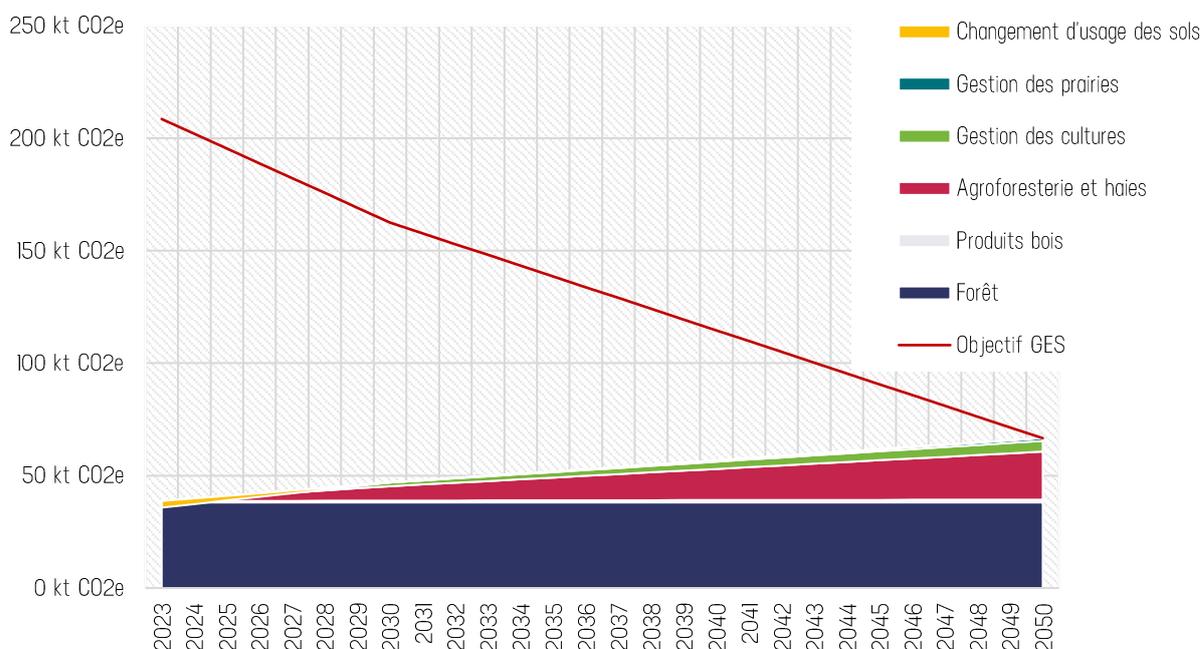


Figure 10 : Synthèse - Objectifs développement du stockage carbone de la CCPOA à horizon 2050

Objectifs opérationnels de la stratégie de séquestration carbone

Agriculture

- 50% des exploitations du territoire « bas carbone » : nouvelles pratiques agricoles permettant une augmentation du stock de carbone (agroforesterie, plantation de haies, maintiens des cultures, etc.).

Construction

- En cohérence avec la mise en œuvre prochaine de la Réglementation Environnementale du Bâtiment neuf (RE2020), la collectivité souhaite développer la construction neuve en bois, principalement locale. L'objectif est une moyenne de 60 logements/an en structure bois (ossature et charpente bois à minima) ;
- Soutenir la filière bois locale (bois-énergie en lien avec les énergies renouvelables, bois d'œuvre et bois d'industrie).

Urbanisme

- Limiter l'artificialisation des sols, pour éviter le déstockage du carbone qui y est contenu ;
- Zéro artificialisation nette à l'horizon 2050 ;
- Développer l'arbre en milieu urbain

Zones naturelles

- Préservation et plantation de trames arbustives et boisées jouant un rôle dans le maintien de la biodiversité et des services écosystémiques
- Préservation et restauration des zones humides ainsi que leurs fonctionnalités dans le cycle de l'eau

5.5. EMISSIONS DE POLLUANTS ATMOSPHERIQUES

Cadre légal

- La loi sur la transition énergétique fixe un objectif de réduction général dans le domaine de la lutte contre la pollution atmosphérique : la politique énergétique nationale doit contribuer à la réalisation des objectifs de réduction de la pollution atmosphérique prévus par le Plan national de Réduction des Emissions de Polluants Atmosphériques (PREPA) de mai 2016. L'objectif est d'améliorer la qualité de l'air et de réduire l'exposition de la population à la pollution atmosphérique d'ici 2030, de (par rapport à 2005) :

- 77 % des émissions de SO₂,
- 69 % des émissions de NO_x,
- 52 % des émissions de COVNM,
- 13 % des émissions de NH₃,
- 57 % des émissions de PM_{2,5}
- 57 % des émissions de PM₁₀ (hypothèse E6)

Potentiel du territoire

Par traduction de la stratégie énergétique en émissions de polluants, il apparaît que le territoire a le potentiel d'atteindre les objectifs du PREPA.

Objectifs opérationnels de la stratégie d'amélioration de la qualité de l'air du territoire

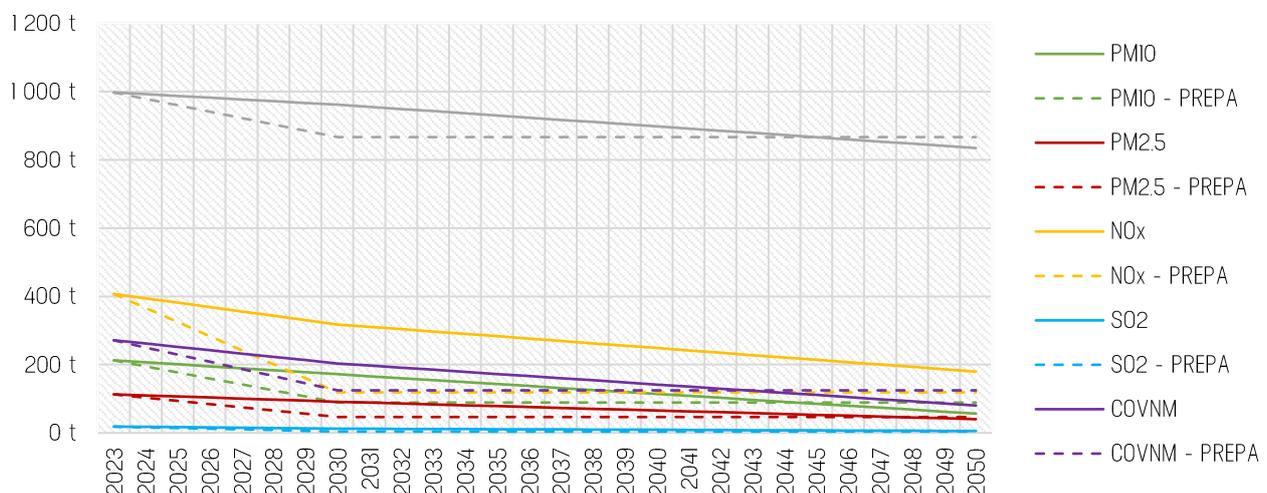
Energie

- Mise en œuvre de l'ensemble des actions prévues en termes de réduction de la consommation d'énergie et d'émissions de GES.

Agriculture

- Intégration des enjeux Air dans les actions menées avec les entreprises agricoles.

Objectifs de réduction des émissions de polluants atmosphériques



5.6. TRADUCTION EN ORIENTATIONS STRATEGIQUES

Ces différentes stratégies en matière de lutte contre le changement climatique et les polluants atmosphériques ont été traduites en axes stratégiques opérationnels selon la déclinaison suivante :

AXE I - ACCELERER LA TRANSITION ECOLOGIQUE DE LA CCPOA ET MOBILISER LES ACTEURS DU TERRITOIRE

- I.1. Adopter une politique interne écoresponsable
- I.2. Renforcer l'efficacité énergétique du patrimoine public
- I.3. Sensibiliser et impliquer les acteurs locaux

AXE II - PRESERVER LE TERRITOIRE EN AMELIORANT LE CADRE DE VIE

- II.1. Penser un aménagement durable du territoire
- II.2. Développer les mobilités alternatives et décarbonées
- II.3. Améliorer la performance énergétique des bâtiments (logements et bâtiments Industriels et tertiaires)
- II.4. Augmenter la séquestration carbone en préservant la biodiversité

AXE III - DEVELOPPER UNE ECONOMIE LOCALE DURABLE VALORISANT LES RESSOURCES

- III.1. Soutenir une agriculture et une alimentation durable et locale
- III.2. Accompagner le développement de l'économie circulaire, la réduction et la valorisation des déchets
- III.3. Accroître les énergies renouvelables dans le mix énergétique

VI. PLAN D' ACTIONS 2022-2027

Le plan d'actions reflète les priorités stratégiques fixées par la Communauté de Communes du Pays d'Orthe et Arrigans et se décline selon les 3 axes et cibles suivantes :

AXE I – ACCELERER LA TRANSITION ECOLOGIQUE DE LA CCPOA ET MOBILISER LES ACTEURS DU TERRITOIRE

I.1. Adopter une politique interne écoresponsable

- Action 1 : Mettre en place une politique d'achats publics éco-responsables
- Action 2 : Sensibiliser les agents et les élus aux éco-gestes : vers une culture de la sobriété
- Action 3 : Déployer un Plan de mobilité des agents de la CCPOA
- Action 4 : Végétaliser et désimperméabiliser les espaces publics (gestion différenciée des espaces verts)
- Action 5 : Engager une démarche « Territoire engagé pour la transition écologique »

I.2. Renforcer l'efficacité énergétique du patrimoine public

- Action 6 : Diminuer les consommations d'énergie dans les bâtiments et améliorer la gestion de l'éclairage public
- Action 7 : Rénover les bâtiments publics énergivores
- Action 8 : Accroître l'utilisation des ENR dans les bâtiments publics : vers un patrimoine à énergie positive

I.3. Sensibiliser et impliquer les acteurs locaux

- Action 9 : Sensibiliser les habitants et leur donner des pistes pour réduire leur empreinte écologique et climatique
- Action 10 : Créer un comité Energie Climat pour rendre compte de l'avancement du PCAET
- Action 11 : Sensibiliser et mobiliser les jeunes générations autour de la question du climat
- Action 12 : Mobiliser les entreprises du territoire sur la transition écologique
- Action 13 : Encourager les acteurs du tourisme à adhérer à une démarche de tourisme durable

AXE II - PRESERVER LE TERRITOIRE EN AMELIORANT LE CADRE DE VIE

II.1. Penser un aménagement durable du territoire

- Action 14 : Intégrer les objectifs du PCAET au SCoT et aux PLUi pour développer un urbanisme durable
- Action 15 : Réduire les besoins de déplacement au quotidien en rapprochant les services des usagers et le lieu de travail du domicile

II.2. Développer les mobilités alternatives et décarbonées

- Action 16 : Mener une réflexion sur la mobilité en concertation avec les territoires voisins
- Action 17 : Créer des conditions favorables au développement de l'autopartage
- Action 18 : Favoriser l'intermodalité

- Action 19 : Encourager le développement des mobilités décarbonées (véhicules électriques et GNV)
- Action 20 : Aménager des voies douces pédestres et cyclables
- Action 21 : Développer l'offre de transports en commun déjà existants

II.3. Améliorer la performance énergétique des bâtiments (logements et bâtiments Industriels et tertiaires)

- Action 22 : Mettre en place une plateforme de la rénovation énergétique des logements
- Action 23 : Encourager le développement de l'écoconstruction sur le territoire
- Action 24 : Inciter les entreprises à améliorer la performance énergétique des bâtiments industriels et tertiaires

II.4. Augmenter la séquestration carbone en préservant la biodiversité

- Action 25 : Préserver et recréer les trames arbustives et boisées pour le maintien de la biodiversité et des services écosystémiques
- Action 26 : Préserver et restaurer les zones humides ainsi que leurs fonctionnalités dans le cycle de l'eau

AXE III - DEVELOPPER UNE ECONOMIE LOCALE DURABLE VALORISANT LES RESSOURCES

III.1. Soutenir une agriculture et une alimentation durable et locale

- Action 27 : Elaborer un Plan Alimentaire Territorial (accroître les circuits courts dans la restauration collective)
- Action 28 : Structurer les circuits-courts pour faciliter l'accessibilité aux produits locaux
- Action 29 : Valoriser et développer les pratiques agricoles durables
- Action 30 : Faciliter l'installation d'agriculteurs engagés dans une démarche d'agro-écologie

III.2. Accompagner le développement de l'économie circulaire, la réduction et la valorisation des déchets

- Action 31 : Viser un territoire 0 déchets
- Action 32 : Encourager le développement de l'économie circulaire

III.3. Accroître les énergies renouvelables dans le mix énergétique

- Action 33 : Favoriser l'installation de panneaux solaires photovoltaïques dans le respect du cadre de vie
- Action 34 : Favoriser l'installation de petits méthaniseurs, à proximité des exploitations agricoles

Les 34 actions sont présentées en détail dans le rapport « Fiches actions » en annexe.

VII. DISPOSITIF DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

Le suivi de la politique climat air énergie permet de situer son avancement par rapport aux objectifs fixés et s'appuie sur des indicateurs venant **alimenter un tableau de bord**. Les indicateurs doivent être élaborés en amont pour suivre la mise en œuvre des actions et vérifier qu'elles permettent d'atteindre les objectifs.

L'évaluation a pour objectif de porter un jugement de valeur sur **l'avancement et l'efficacité du programme d'actions** au regard des objectifs fixés. Elle porte sur les actions mises en œuvre dans le cadre du programme d'actions climat air énergie et d'autre part sur le processus en tant que tel (qualité de la participation et de la concertation, suivi régulier, etc). Dans une démarche de construction collective, il est pertinent d'accorder une large place à la participation des acteurs, des citoyens, dans l'évaluation (particulièrement pour les évaluations précédant les révisions de la politique climat-air-énergie).

7.1. INDICATEURS ET TABLEAU DE BORD

Un certain nombre d'indicateurs ont été identifiés lors de la construction des fiches actions. Ils sont repris avec l'ensemble des actions dans un tableau de bord opérationnel mis en place pour permettre de suivre l'avancée du plan d'actions et d'évaluer son efficacité en vue d'une rectification au besoin.

Le tableau de bord permet d'évaluer le PCAET sous deux angles :

- **Volet 1** : suivi de l'avancée du plan d'action par un système de lettres (D = non lancée -> A = les résultats de l'action sont visibles) et à partir des indicateurs inscrits dans les fiches actions.
- **Volet 2** : suivi de l'évolution des indicateurs Air-Energie-Climat et leur adéquation avec les objectifs de la stratégie.

7.2. PROCESSUS D'ÉVALUATION

Un bilan d'avancement sera établi chaque année et transmis au Comité énergie climat. Ce suivi annuel permettra de faire état de l'avancée du programme afin de décider s'il y a lieu de réorienter des actions, ou de relancer des pilotes et des partenaires, voire de renforcer des moyens humains, techniques et financiers.

Un bilan à mi-parcours sera dressé fin 2024 pour une révision en 2028.

VIII. GOUVERNANCE DU PCAET EN PHASE DE MISE EN ŒUVRE

Comité énergie Climat

Un Comité Energie Climat sera créé pour assurer le suivi du PCAET. Il composé de personnes investies dans le Comité de Pilotage et dans le Comité Technique lors de son élaboration et qui souhaitent suivre sa mise en œuvre. Il se réunira annuellement pour suivre et évaluer la réalisation des actions du PCAET. Il participera à l'évaluation à mi-parcours du PCAET et à l'ajustement de son programme d'actions si nécessaire, ainsi qu'à son actualisation tous les 6 ans. L'objectif de la mise en place de ce comité est d'assurer une démarche d'amélioration continue qui soit participative.

Conseil communautaire

Le Conseil communautaire sera tenu informé des avancées du PCAET (bilan annuel d'activité) et validera le plan d'action annuel du PCAET ainsi que le budget associé.

Information du public

Les habitants seront informés des actions mises en œuvre dans le cadre du PCAET annuellement via le rapport d'activité de la CCPOA mais aussi ponctuellement par d'autres supports de communication. L'organisation d'un évènement annuel sur le climat sera l'occasion de créer un temps d'échange avec le public sur ces questions et de présenter les avancées du territoire en matière de transition écologique.